



C.G.T. des personnels du Conseil Départemental de l'Ardèche

Hôtel du Département - BP 737 07007 PRIVAS Cedex

Tél. portable syndicat : 06.86.28.41.07

Tél. : 04.75.66.97.11 - e-mail : syncgt@ardeche.fr

Blog : <http://www.cgt-cg07.fr/>

Objet : préavis de grève pour la période du 16 avril au 15 mai 2018

**Monsieur le Président,
Madame la Vice Présidente en charge du personnel,**

Depuis des années la situation des agents de la Fonction publique ne cesse de se dégrader :

- Gel du point d'indice,
- Recul de l'âge de la retraite et augmentation du nombre de trimestres,
- Allongement de la durée dans l'échelon (PPCR),
- Jour de carence.

C'est dans ce contexte que vous nous avez annoncé l'ouverture de discussion sur « la réorganisation du temps de travail ». Vous avez de ce fait, décidé de dénoncer le protocole d'accord RTT voté en décembre 2000 et signé le 10 janvier 2001.

Alors même que la masse salariale représente moins de 25% du budget de fonctionnement et que les agents sont la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique du département, vous avez ainsi décidé de participer activement au « fonctionnaire bashing » et d'accompagner le gouvernement dans son odieux chantage aux finances locales et ce alors même que l'Association des Départements de France et l'Association des Maires de France montent au créneau à l'unisson contre cette méthode inacceptable.

Depuis la restitution de l'état des lieux des différentes pratiques en place dans la collectivité, plusieurs informations ont été distillées avec parcimonie :

- Nécessité de passer à 1607H annuelles,
- Suppression de 7 jours de repos,
- Contreparties financières.

Si les chiffres sur la durée du temps de travail semblent pour vous précis et arrêtés, vous n'avez donné aucune information sur l'enveloppe consacrée à la contrepartie financière ; vous n'avez pas non plus abordé la qualité de vie au travail qui semblait pourtant être une priorité pour la Collectivité.

Dans ce contexte et en prenant en compte le calendrier que vous avez annoncé aux agents et aux représentants du personnel, nous sommes pour le moins surpris que la première rencontre avec ces derniers soit fixée au 14 mai prochain soit environ trois semaines avant le CHSCT.

Au vu de ces différents éléments non exhaustifs et après en avoir débattu, les agents que nous avons rencontrés lors de nos réunions d'informations nous ont mandatés à une très large majorité pour déposer un préavis de grève pendant tout le temps que dureront les négociations afin de leur permettre, le cas échéant, de vous montrer leur détermination à ne pas être la variable d'ajustement du Conseil Départemental.

C'est pourquoi, pour permettre aux agents du Conseil Départemental de l'Ardèche de porter leurs revendications, nous déposons un préavis de grève pour les 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 avril, 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 mai de 0h00 à 24h00.

Ce préavis concerne l'ensemble des agents de la Collectivité quel que soit leur statut.

Ce préavis portant sur des revendications locales dont vous êtes seuls décideurs des suites à donner, nous vous demandons de ne pas mettre en œuvre la procédure de maintien dans l'emploi pour les agents des routes et de faire assurer les éventuelles interventions d'urgence par les agents non grévistes.

Nous sommes bien entendu disponibles pour vous rencontrer afin de vous exposer l'ensemble des sujets dans le respect du mandat qui nous a été donné par les agents du Département que nous avons rencontrés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente en charge du personnel, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la commission exécutive
Le secrétaire général
Jean-Marie SYLVESTRE

